

cette fois. L'affaire qui réunit les deux hommes a été portée devant le tribunal de la Conservation. Ce tribunal siège à l'Hôtel de Ville de Lyon dans une salle située au premier étage de l'aile nord de l'édifice dont le rez de chaussée sert de salle des pas perdus. En 1602, la Conservation devient une juridiction permanente, un véritable tribunal de commerce pour toute personne qui pratique le négoce dans la ville de Lyon. Sa compétence concerne tous les faits de commerce, de voiture¹, de change et de marchandises. Elle demeurera municipale jusqu'à sa disparition à la Révolution. Voilà en deux mots ce qui nous vaut l'intervention de ce tribunal de commerce. En raison d'une sentence rendue en la Conservation du 13 août 1722 en faveur de Jean Descombes, vigneron de la Tour du Bief, le fermier du domaine verse six cent soixante quinze livres à Charrier qui en contrepartie donne main levée des saisies faites sur Cottin à la requête du vigneron et décharge les gardiens des effets saisis. Sans toutefois porter préjudice des sommes qui sont dues au fermier par Descombes et de l'appel qu'il a interjeté de la sentence de la Conservation. Connaissant l'absence de scrupules du commissionnaire, il est facile d'imaginer qu'il a acheté la récolte de Descombes, environ vingt bottes de vin², pour la vendre à Lyon et qu'il tarde à régler son fournisseur. Logiquement en pareil cas, le marchand a été saisi de l'objet du litige par les services de la Conservation à la requête du vigneron. Sachant que les biens saisis restent indisponibles jusqu'à la main levée de leur confiscation, Cottin, qui désire à tout prix récupérer son bien, n'a d'autres issue que de payer la somme due à son créancier ou son représentant, en l'occurrence Charrier, que son vigneron dépouillé du fruit de sa récolte a fait intervenir pour démêler cette affaire. Étant bien entendu que la récolte en question est celle de l'année précédente puisque l'affaire est en cours depuis le mois d'août. Une fois encore, notre héros visiblement très à l'aise dans ce rôle est mis à contribution pour régler un litige dont on imagine mal son vigneron venir à bout seul.

Toutes les opportunités sont bonnes pour faire appel au rôle de médiateur qui semble être familièrement le sien. Dans la mesure où il n'est pas à Lyon, la moindre affaire civile suscite sa venue au château de la Tour du Bief. Pour l'occasion on se met autour de la table devant la grande cheminée ornée de la plaque aux armoiries des Foudras pour détailler le différent en question. Voilà notre héros en face d'un vigneron de la Chapelle qui fait son mea culpa et reconnaît avoir insulté et proféré des

1 Le transport

2 Environ 86 hectolitres